

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 27 AOUT 2026 A 19H00**

L'an deux mille vingt-six, le 27 août à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 19 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROSSARD Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de votants : 15 dont 2 pouvoirs.

Présents : FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MERMET-BOUVIER Solange, DEGENEVE Jean-Pierre, BAUDOUIN Chrystel, COLLOUD Grégory, FRAISSE Hélien, GEROLA Gérald, GOUSSARD Jean-Claude, KRAKUS Julie, LAIZE Sabine, MACHAL Lukasz, ZERROUK Alana.

Absents excusés : PERRIN Dorothée (pouvoir à FROSSARD Nicolas), PERRIN Suzanne (pouvoir à FRAISSE Hélien).

Monsieur GOUSSARD Jean-Claude a été nommé secrétaire de séance.

PROPOSITION DE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant l'augmentation progressive du nombre d'enfants inscrits aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire ;

Considérant que cette augmentation entraîne une charge supplémentaire pour les services municipaux concernés et nécessite, afin de garantir la qualité de l'accueil ainsi que la sécurité et l'encadrement des enfants, un renforcement temporaire des effectifs ;

Considérant que la commune souhaite mettre en place, à compter de la rentrée scolaire 2026, une organisation renforcée des temps de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, et évaluer son fonctionnement sur la période du 31 août au 31 décembre 2026 ;

Considérant qu'il convient, pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité, de renforcer les effectifs par le recrutement d'un agent contractuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 31 août 2026, un emploi non permanent à temps non complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, sur le fondement de l'article L.332-23, 1° du Code général de la fonction publique, pour une durée de 4 mois et un jour, soit jusqu'au 31 décembre 2026 inclus et pour une durée hebdomadaire moyenne de 10,11 heures, correspondant à 3 heures 15 minutes par jour d'école, quatre jours par semaine, selon le calendrier scolaire et l'organisation du service

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le contrat pourra, le cas échéant, être renouvelé dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de la persistance du besoin et du respect des conditions légales applicables.

DELIBERATION AUTORISANT LA CONSTITUTION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente un projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la Commune sur la parcelle communale cadastrée A 1731 située rue Sous-la-l'Aire pour le passage de lignes électriques souterraines et l'implantation d'une armoire.

Monsieur le Maire expose les principales caractéristiques de la servitude projetée :

- Longueur totale des lignes électriques : 16 mètres
- Largeur totale de la tranchée : 1 mètre
- Bornes de repérage si besoin
- Un ou plusieurs coffrets(s) et/ ou ses accessoires sur socle
- Indemnité unique et forfaitaire de 32,00 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, accepte, à l'unanimité, la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS concernant la parcelle communale cadastrée A 1731 située rue Sous-la-l'Aire pour le passage de lignes électriques souterraines, conformément au plan cadastral annexée à la convention ;

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission intercommunale Déchets** : Chrystel BAUDOUIN a représenté la commune à la réunion organisée par Haut-Chablais Interco en date du 1^{er} juillet 2026.
Une visite est prévue sur le nouveau site de traitement des déchets.
Parmi les principaux points à travailler, un accent est mis sur la gestion des dépôts sauvages. L'élargissement des horaires d'ouverture a été évoqué comme piste de réflexion à faire remonter auprès de Haut-Chablais Interco.
- **Installation de la nouvelle antenne de télécommunication** : Les travaux ont débuté. La dalle béton a été réalisée avec l'intervention d'un hélicoptère.
- **Point sur la problématique du réservoir d'eau du Lavouet situé sur la commune de Vailly** : Une des pistes de réflexion évoquée a été la mise en place d'un tuyau entre la borne incendie située Chez Jacquin et le réservoir du Lavouet, afin d'alimenter ce dernier avec pose d'un compteur.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE

LE 24/09/2026

Le Maire,
Nicolas FROSSARD



Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GOUSSARD

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.